



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du
31 mai 2021**

19h30-20h : huis-clos

20h-23h59 : séance publique

Ordre du jour :

Huis-clos :

- Approbation du procès-verbal de la séance conjointe des commissions Prévention, sécurité et Cohésion sociale du 11 janvier 2021
- Approbation des procès-verbaux des séances « Toutes commissions réunies » des 23 novembre 2020 et 25 janvier 2021

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions et des délégués
 - 4.1 Rapport de la commission des Finances relatif aux comptes 2020
 - 4.2 Rapport de la commission Equipements publics concernant l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 641'000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la salle du Pommier
 - 4.3 Rapport de la commission Environnement, agriculture, énergie concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 192'000.- destiné aux travaux d'abattage de sécurisation et de remise en état des réseaux et des jardinets de l'Ancienne-Route 72
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Approbation des comptes 2020 de la Fondation communale « Les Aînés »
 - 5.2 Approbation des comptes 2020 du pôle seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS
 - 5.3 Approbation des comptes 2020 du pôle seniors Saconnay pour l'activité du Foyer de jour Maison de Saconnay
 - 5.4 Approbation des comptes 2020 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement
 - 5.5 Approbation des comptes 2020 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance
 - 5.6 Approbation des comptes 2020
 - 5.7 Ouverture d'un crédit de CHF 192'000.- destiné aux travaux d'abattage de sécurisation et de remise en état des réseaux et des jardinets de l'Ancienne-Route 72
 - 5.8 Ouverture d'un crédit supplémentaire de CHF 109'490.- destiné à proposer des moments d'accueils libres aux jeunes à la Ferme Pommier

- 5.9 Ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 641 '000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la salle du Pommier, sis au 11 ch. du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex
- 6. Propositions du Conseil administratif
- 7. Route des Nations et grands travaux
- 8. Motions
 - 8.1 Motion du PLR « Pour intégrer les associations locales à l'élaboration du nouveau plan directeur communal (PDCom) »
 - 8.2 Motion des Verts « Une assemblée citoyenne pour une commune en transition »
- 9. Résolutions : néant
- 10. Questions des Conseillers municipaux
- 11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Election du bureau du Conseil municipal 2021-2022
 - 11.2 Composition du groupe de travail « Grands projets et projets connexes »
 - 11.3 Calendrier du 2^e semestre 2021
 - 11.4 Autres propositions
- 12. Pétitions
 - 12.1 Pétition « Sauvegarder et intégrer l'œuvre d'art « Adam et Eve » dans l'espace public du Grand-Saconnex »
- 13. Communications et divers
 - 13.1 Agenda
 - 13.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Claude BAECHLER (GAG) – Gérard BISE (VERTS) – Saïd BOUCHAREB (UDC) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Raymond CHABRY (PLR) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Pierre GARDET (GAG) – Peta GIROD, Secrétaire (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH (SOC) (*à partir de 19h50*) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER, Président (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Maire
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusées :

Mme Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS)
Mme Alessia CAVALIERI (PDC)

Huis-clos

Le Président ouvre la séance à huis-clos à 19h33.

Approbation du procès-verbal de la séance conjointe des commissions Prévention, sécurité et Cohésion sociale du 11 janvier 2021

Le procès-verbal est accepté par 7 oui, 0 non et 4 abstentions.

Approbation du procès-verbal de la séance « Toutes commissions réunies » du 23 novembre 2020

Plusieurs interventions étant à préciser, il est décidé de reporter l'approbation du procès-verbal à une séance ultérieure.

Approbation du procès-verbal de la séance « Toutes commissions réunies » du 25 janvier 2021

Après corrections, **le procès-verbal est approuvé par 19 oui, 0 non et 4 abstentions.**

Arrivée de M. SIMETH à 19h50.

Le Président ouvre la séance publique à 20h04.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Le procès-verbal est approuvé par 23 oui, 0 non et 1 abstention avec les corrections suivantes :

(p. 1115)

«M. Laurent JIMAJA, Maire

M. ~~Bertrand FAVRE~~ **Michel Pomatto**, Conseiller administratif

Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative

Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste »

(p. 1129)

« Mme PERROTIN DURET (...) se demande si cela est bien raisonnable et s'il ne serait pas possible d'aménager autour de l'œuvre Adam et Eve, par exemple ~~en~~ avec un rondau »

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce qu'il y a plusieurs choses à modifier sur l'ordre du jour. Premièrement, M. JIMAJA a un rapport du groupe de travail « Plan directeur communal » sans nécessité de vote. Deuxièmement, il faut changer l'ordre des deux motions afin de respecter l'ordre d'arrivée. Enfin, il propose le report du point 5.8 à juin pour des raisons formelles car la commission sociale a refusé de faire un rapport sur cette délibération, et donc le Conseil municipal ne peut pas être informé convenablement sur le crédit supplémentaire.

M. BAECHLER aimerait qu'un rapport sur ce qui est entrepris au niveau du GICORD soit fait et soit mis à l'ordre du jour d'une séance, puisque la commune subventionne le GICORD à hauteur d'un montant relativement conséquent.

Le Président pense que cela peut être communiqué sous le point « Communications du Conseil administratif ».

M. JIMAJA rappelle que le Conseil municipal a des représentants au GICORD qui peuvent faire un rapport au CM.

Mme MICHAUD ANSERMET est effectivement représentante avec M. BAECHLER. Aucun rapport n'a été fait, cependant ils ont demandé des informations au GICORD et n'ont jamais reçu de réponse.

M. POMATTO se permet de rappeler que le Conseil administratif peut proposer des délibérations sans passer en commission, et il ne voit pas de raison pour laquelle il aurait fallu un rapport puisqu'il ne s'agit pas de voter un crédit mais un changement de ligne budgétaire.

Le Président souligne le fait que le bureau est responsable de l'ordre du jour, et il s'est mis d'accord avec ses collègues de supprimer ce point.

Mme GIROD déclare que comme Secrétaire du bureau elle n'a pas été consultée par ses collègues sur ce point. Elle n'est pas d'accord de supprimer ce point des délibérations. En plus, elle indique comme Présidente de la Cohésion sociale que la commission s'est réunie le 21 avril 2021 pour recevoir des informations, sans vote, et aucun rapport n'était prévu. Il y a eu un point 7 : « Situation de la jeunesse et de l'accueil pour les jeunes à la Ferme Pommier » et de longues discussions à ce sujet, dont le PV sera bientôt mis sur CMNet. Il n'a jamais été question de faire un rapport ; donc ce n'est pas la commission qui a refusé d'en faire un.

Le Président dit que la question n'est pas là. Il propose de renvoyer le point 5.8 au CM de juin pour que les membres puissent s'informer convenablement sur ce point-là.

Mme MICHAUD ANSERMET note que le titre de la délibération contredit les propos de M. POMATTO quand il parle de ne pas voter de crédit. Elle estime qu'il est mieux qu'il y ait un rapport et un PV et de reporter ce vote en juin, elle ne pense pas que 15 jours vont changer grand-chose.

Le Président propose de mettre au vote ces changements à l'ordre du jour.

M. POMATTO remarque que Mme MICHAUD ANSERMET était présente en commission sociale où la délibération a été présentée et discutée avec son exposé des motifs, et il ne trouve pas correct comme façon d'agir. Il demande si elle désire que l'on refasse une séance de commission.

Mme MICHAUD ANSERMET affirme qu'elle n'était pas à cette séance de Cohésion sociale.

Le Président décide de passer au vote des modifications.

L'ajout du rapport du groupe de travail « Plan directeur communal » au point 4.4 est accepté à l'unanimité des membres présents.

L'inversion des points 8.1 et 8.2 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le renvoi du point 5.8 à la séance du 21 juin est refusé par 11 oui, 13 non et 0 abstention.

Avant de passer à la suite, le Président aimerait dire merci à ses collègues et déclare qu'il a eu beaucoup de plaisir durant son année de présidence, malgré les circonstances, et puisqu'il n'a pas été possible de faire le repas des jetons de présence, ni la sortie du Président, il propose d'organiser une soirée au restaurant tous ensemble le 23 juin. Il reviendra avec davantage de détails, mais demande pour l'instant à tout le monde de réserver cette date.

Représentations :

La Secrétaire Mme GIROD a représenté le CM à l'exposition de photos « Scènes de la vie quotidienne » à la Ferme Sarasin le 9 mai 2021 ainsi qu'à JardiTroc le 29 mai 2021.

Courriers :

Mme GIROD lit le courrier de M. CABRITA à propos de l'esplanade Bursinel (*annexe 1*).

Mme MICHAUD ANSERMET pense que la commission prévention, sécurité pourrait éventuellement s'occuper du sujet ou qu'il faut le renvoyer au CA. Si ces barrières peuvent être posées au Pommier, elles peuvent probablement être posées également sur l'esplanade. Par ailleurs, elle s'interroge sur l'une des réponses annexées au courrier. Elle cite : « J'ai transmis votre réponse au chef de la Police et j'espère comme vous qu'il n'y aura jamais d'incident. ». Elle demande si l'on attend que quelqu'un se fasse tuer pour poser des barrières, et pense que la réponse d'une cheffe de service ne devrait pas prendre les choses autant à la légère, car si un jour un accident survient, il sera trop tard pour pleurer.

M. BAECHLER dit que si des interventions existent ailleurs, il ne lui semble pas impossible de les faire à cet endroit et d'offrir la sécurité demandée, c'est pourquoi il a de la peine à comprendre pourquoi la commune a dit non. Il demande donc au CA d'aller de l'avant.

M. CUDRE pense qu'il ne sert à rien de renvoyer ce courrier en commission et qu'il s'agit purement du ressort du CA qui doit répondre en fonction de la loi, en fonction de ce qui est possible ; il attend donc une réponse écrite du CA bien motivée.

Mme MICHAUD ANSERMET rejoint M. CUDRE, elle retire sa demande de renvoi en commission et pense que le Conseil administratif doit prendre une décision et faire le nécessaire.

Le Président met au vote le renvoi du courrier au Conseil administratif. **Celui-ci est accepté par 23 oui, 0 non, 1 abstention.**

Mme MICHAUD ANSERMET lit le courrier accompagnant la pétition « Sauvegarder et intégrer l'œuvre d'art « Adam et Eve » dans l'espace public du Grand-Saconnex (*annexe 2*).

Le Président indique que cette pétition sera traitée au point 12 (Pétitions). Il pense que pour l'instant le CA ne doit faire qu'une réponse d'accusé de réception.

3. Communications du Conseil administratif

3.1 Communications

Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA annonce que dans le prochain numéro du GSI sera inclus un questionnaire sur la transition, et il encourage tout le monde à lui faire bon accueil et à le remplir selon leurs sensibilités. Pour rappel, le PDCom qui est en train d'être élaboré est appelé « PDCom de deuxième génération », qui répond à des impératifs tant internationaux, fédéraux que cantonaux, et cela n'a rien à voir avec de la politique mais avec le devenir du territoire du Grand-Saconnex. Par rapport à la dénomination du chemin Terroux, il indique que la Direction de l'information du territoire est en charge de la gestion des voies et de

l'adressage des bâtiments sur le territoire cantonal. A ce titre, le canton s'est adressé à la commune du Grand-Saconnex en date du 19 mai 2020 afin de constituer un dossier de demande de dénomination à soumettre à la commission de nomenclature concernant la pénétrante du chemin Terroux, parcelle 193. La commune du Grand-Saconnex avait alors présenté comme nouvelle dénomination « Chemin Emma JEREMIAS », comme annoncé lors d'une séance plénière du Conseil municipal. Afin de constituer le dossier, il était également nécessaire de demander l'avis de la population pour que la nouvelle dénomination fasse l'objet d'une large acceptation. Ainsi, la commune a publié un article dans le GSI du mois de décembre 2020 et avait envoyé au préalable un courrier aux riverains du chemin en date du 24 novembre 2020. Durant le mois de décembre, la commune a reçu plusieurs avis négatifs de la part des riverains, qu'elle a transmis à la Direction de l'information du territoire. Le 27 avril 2021, la Direction de l'information du territoire a transmis en copie les courriers destinés aux riverains. Le canton a pris note des oppositions quant à l'attribution d'un nouveau nom de voie, mais reste dans l'obligation de respecter l'ordre croissant de la numérotation et de procéder aux changements d'adresse. La Direction de l'information du territoire propose donc d'utiliser la dénomination « Chemin Emma JEREMIAS » pour la voie de mobilité douce passant entre l'école de la Tour et du Pommier.

M. JIMAJA parle ensuite des actions ECO21 : il s'agit de visites de villas, de visites d'écologements, de visites éco-sociales et de visites d'efficience de PME. Le budget de fonctionnement s'élève à CHF 25'000.- pour 2021. Pour les visites de villas, la contribution de la commune s'élève à CHF 100.- par visite pour un potentiel de 750 à 800 villas, en plusieurs parties. La proposition pour 2021 est un contrat à réaliser avec les SIG basé sur 100 à 150 villas (dépendant des inscriptions, car il s'agit d'une démarche volontaire des propriétaires). A la fin, un bilan sera remis à la commune par les SIG. Pour les écologements, l'opération porte sur le patrimoine financier de la commune avec une contribution communale de CHF 25 à 35.- par visite. Potentiellement il s'agirait de 3 allées, soit 39 logements éligibles ainsi que 16 dont le potentiel est à vérifier. Finalement, pour l'éco-social, il concerne les ménages modestes et la contribution de la commune est de 37.5% de CHF 400.-, soit CHF 150.-. Le potentiel déjà effectué s'élève à 91% et le potentiel restant concerne 4 allées au chemin du Jonc, avec 127 logements potentiels, mais dont les bâtiments sont récents donc un faible potentiel d'économie d'énergie. Une 5^e allée est trop isolée pour être visitée au chemin des Fins 10. Enfin, pour la visite d'efficience des PME, l'opération est entièrement financée par ECO21, aucune participation n'est demandée ni à la commune ni aux PME. Il s'agit de visites et accompagnements des très petites entreprises (consommation < 100 MWh électricité/an), tous secteurs d'activité confondus, par un conseiller énergie. Celui-ci effectuera la visite gratuite des locaux en « porte à porte » afin d'identifier et prioriser les potentiels d'économie d'énergie, remettra aux clients un plan d'action et des fiches explicatives relatives aux actions de performance énergétique identifiées, et les accompagnera pour la mise en œuvre de ces actions.

Enfin, concernant la sécurisation des accès sur l'axe Sarasin-Terroux, une intervention est prévue durant l'été 2021 et une communication sera faite dans le GSI de juillet/août et sur le site internet de la commune.

Communications de M. POMATTO

M. POMATTO présente le résultat des travaux d'extension du Foyer de jour (*annexe 3*). Cette extension permet au personnel de mieux accueillir les familles et d'avoir une partie administrative. Il précise que le personnel est très content de cette partie en plus qui a

beaucoup de placards et permet de discuter avec les familles. Les locaux sont totalement unifiés, on n'y voit pas la différence entre les deux étapes. Il ajoute que comme on boucle généralement les crédits en décembre, c'est à ce moment-là que celui-ci sera bouclé.

Il revient ensuite sur le projet du musée de la BD. Il rappelle les étapes présentées en Toutes commissions réunies : un groupe de travail pour la création d'un musée a été fondé en 2019 et a sorti un rapport en septembre 2019. Il y a eu des premiers contacts avec le canton et les communes durant l'hiver 2019-2020, et le groupe de travail a visité différents lieux, entre autres la Villa Sarasin. Il y a eu une présentation du projet en février 2020 en commission Culture, sports, loisirs, puis le GT a fait durant l'été un complément au projet pour voir si les éléments envisagés pouvaient rentrer dans l'infrastructure de la Villa. Une présentation a eu lieu en commission Culture, sports, loisirs en 2020, puis une « Toutes commissions réunies » le 1^{er} décembre 2020, ce qui a débouché en début 2021 sur une étude de faisabilité entre le canton et le Grand-Saconnex, confiée au bureau d'architectes CALAME qui connaissait déjà les lieux. Cette étude a maintenant été reçue, et à partir de celle-ci l'association pour le musée de la BD s'est prononcée pour privilégier le projet de la Villa Sarasin par rapport à d'autres projets. L'Etude de faisabilité de CALAME prévoit des travaux résonnés pour adapter la Villa Sarasin en Musée et préserver ce patrimoine communal. Outre la restauration, les travaux imaginés sont réversibles. C'est un projet d'envergure, inédit, réaliste et réalisable d'ici 2024, qui conjuguera modernité et patrimoine. Selon leur estimation, le budget est estimé à CHF 6'150'000.- en incluant l'éclairage, l'hygrométrie, la sécurité et les aménagements extérieurs. Pour la suite, le groupe de travail et l'association vont travailler sur la muséographie, la notion de gouvernance et la recherche de fonds avec une part cantonale très forte. M. POMATTO assure que le Conseil municipal du Grand-Saconnex sera informé à travers la commission Culture, sports, loisirs mais également avec des séances de Toutes commissions réunies et participera ainsi à différents éléments. Il ajoute que le journal L'Illustré sortira en juin un numéro spécial sur la bande-dessinée autour de Zep et il est possible que l'association soit sollicitée et parle de ce projet de musée.

Enfin, il explique que le canton a lancé des appels à projets pour reconstruire la cohésion sociale après la pandémie de COVID-19, avec environ 50 projets déposés, entre autres un projet de la commune pour faire des animations durant l'été, élaboré en collaboration avec des jeunes qui ont mis en place des concerts à la Ferme Pommier (« Les Chiens de baskule »). Le projet du Grand-Saconnex a été choisi et la commune recevra donc CHF 30'000.- pour la réalisation de celui-ci.

Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER n'a pas de communications à faire.

3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal

Le Président rappelle que les réponses aux questions et propositions du mois d'avril 2021 seront annexées au procès-verbal et sont à disposition sur CMNet (*annexes 4 et 5*).

4. Rapports des Commissions

4.1 Rapport de la commission des Finances relatif aux comptes 2020

M. SIMETH donne lecture du rapport. Il remercie ensuite tous les commissaires pour le travail effectué, pour leur efficacité et la bonne ambiance des séances, et note que 3 séances ont suffi au lieu de 4, sans jamais terminer après l'heure.

Le Président ouvre la discussion.

M. BAECHLER profite du fait que la discussion tourne autour des finances et que l'on clôture aujourd'hui une année de Conseils municipaux et de travail ensemble. Il a réfléchi sur la manière d'aborder la partie financière, d'aborder ce qui a été traité dans le cadre de différentes commissions de l'activité des CM, de façon ouverte. Il a trouvé ces mots de Pascal DECAILLET dans le GHI daté des 14 et 15 avril 2021 :

« Depuis de longues années, dans ce journal, je tire la sonnette d'alarme au sujet des classes moyennes. Une brève définition, d'abord : tous les gens situés entre les assistés et les personnes aisées. Un membre de la classe moyenne ne touche pas un seul centime de subvention, il paye des impôts, et même beaucoup, et même franchement trop. Il vit de son boulot, et non de rentes.

Il a toujours peur de tout perdre, parce qu'il n'a pas les réserves suffisantes pour vivre six mois sans salaire, ou sans revenu, en autarcie. Les plus précaires, ce sont évidemment les indépendants de la classe moyenne : s'ils n'ont plus de travail, ils ne pourront pas toucher le chômage, leur situation peut très vite devenir dramatique.

Le sort de la classe moyenne doit être l'absolue priorité de ceux qui nous gouvernent. Ils payent beaucoup trop d'impôts, on taxe beaucoup trop le travail, c'est particulièrement injuste pour ceux qui se lèvent le matin pour aller bosser. Pour les classes moyennes, aucune aide, jamais, ni pour l'assurance maladie, ni pour le loyer : on n'est là que pour cracher au bassin. Payer, payer, et toujours payer !

Eh bien moi, je vous dis que ça suffit. La classe moyenne, à Genève, il y a un jour où elle va se révolter. C'est d'elle que pourraient venir, dans les années qui viennent, les grandes secousses sociales. Ne pas le voir venir, c'est commettre une gigantesque faute politique. Gouverner, ça n'est pas seulement administrer le présent. Gouverner, c'est prévoir. » (GHI des 14-15 avril 2021, Pascal Décaillet, « Cracher au bassin ! »)

M. BAECHLER ajoute en complément, un extrait d'un article des 28-29 avril 2021 :

« Pour ma part, je défends les classes moyennes, bec et ongles. C'est l'un de mes principaux combats dans la bataille des idées, autour de la politique en Suisse. Et les partis, les élus, les intermédiaires, tous ceux qui se targuent de « faire de la politique », ils feraient bien de les défendre, aussi. Car notre prospérité, notre paix

sociale, notre qualité de vie en Suisse ne sont pas éternelles. Notre pays repose même sur des équilibres beaucoup plus fragiles qu'on ne l'imagine. Pour que la Suisse perdure, la justice fiscale doit constamment se réinventer. En évitant à tout prix de surcharger une catégorie de contribuables. A terme, cela peut se montrer dévastateur. » (GHI des 28-29 avril 2021, Pascal Décaillet, « Le travail est beaucoup trop taxé à Genève! »)

M. BAECHLER précise que c'est son combat au niveau politique, et il est content de pouvoir le partager avec ses collègues en cette fin d'année, par rapport aux échanges sur les budgets.

Mme PERROTIN DURET souhaite ajouter une remarque vis-à-vis du rapport sur les comptes 2020 qui mentionne que sa proposition relative aux comptes de la Fondation des Aînés a été refusée ; cela n'est pas tout à fait exact, selon elle. La commission a approuvé à l'unanimité le renvoi de sa proposition à la commission Administration, statuts, règlements qui s'occupe des cahiers des charges des commissions, suite à la suggestion de M. SINTADO.

M. EYA NCHAMA déclare que, durant les 17 ans où il a siégé au Conseil municipal, il lui semblait que toute question de débat était discutée au point « délibérations », cependant si ce n'est plus le cas il va intervenir maintenant.

Le Président a certes moins d'expérience mais précise que dans la procédure il est noté qu'il faut ouvrir la discussion aussi lors des rapports.

M. EYA NCHAMA apprécie beaucoup le rapport de A à Z, et affirme que son groupe l'acceptera tel qu'il est, et il trouve qu'il y a beaucoup de détails.

La parole n'étant plus demandée, le Président met le rapport au vote. **Celui-ci est accepté par 23 oui, 0 non et 1 abstention.**

4.2 Rapport de la commission Equipements publics concernant l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 641'000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la salle du Pommier

M. BISE donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met le rapport au vote. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

4.3 Rapport de la commission Environnement, agriculture, énergie concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 192'000.- destiné aux travaux d'abattage de sécurisation et de remise en état des réseaux et des jardinets de l'Ancienne-Route 72

M. VEIGA LÖFFEL donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

Mme GIROD aimerait savoir si les arbres vont être remplacés par des arbres de la même espèce.

Mme PORTIER répond qu'il s'agira de chênes validés par le service de la nature, cependant une espèce différente car ils ont un développement différent.

M. VEIGA LÖFFEL ajoute qu'il s'agira de chênes *Quercus cerris* (Chêne chevelu).

Le Président met le rapport au vote. **Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

4.4 Rapport d'information du groupe de travail « Plan directeur communal » concernant la version 1 du cahier des charges

M. JIMAJA donne lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de prise de parole.

5. Délibérations

5.1 Approbation des comptes 2020 de la Fondation communale « Les Aînés »

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Le Président ouvre la discussion.

M. BRADLEY aimerait savoir à quel moment il peut retirer la motion de son groupe.

Le Président répond qu'il peut le faire au point 8 (Motions).

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

- d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2020 de la Fondation "Les Aînés".*

5.2 Approbation des comptes 2020 du Pôle Seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET lit la délibération, et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2020 du Pôle Seniors Saconnay pour l'activité de l'exploitation de l'EMS.*

5.3 Approbation des comptes 2020 du Pôle Seniors Saconnay pour l'activité du Foyer de jour Maison de Saconnay

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

La parole n'étant pas demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote de celle-ci :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2020 du Pôle Seniors Saconnay pour l'activité du Foyer de jour Maison de Saconnay.*

5.4 Approbation des comptes 2020 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

La parole n'étant pas demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2020 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement.*

5.5 Approbation des comptes 2020 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 23 oui, 0 non et 1 abstention,

- *d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle concernant l'exercice 2020 de la Fondation communale du Grand-Saconnex pour la petite enfance.*

5.6 Approbation des comptes 2020

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

POMATTO remontre la présentation échelonnée du compte de résultat (*annexe 6*) qui faisait partie présentation des comptes et le commente. Il note que les charges qui étaient budgétées à CHF 42,546 mio se sont montées finalement à CHF 40,601 mio avec des économies qui ont été faites, en lien notamment avec la période COVID au niveau de l'entretien des bâtiments, de l'annulation des manifestations, etc. Il ajoute que le revenu d'exploitation, budgété à 40,559 mio s'est soldé par 44'295'000.- et les éléments marquants sont les revenus fiscaux, budgétés à 37'499'000.- et qui se sont soldés avec des revenus fiscaux de 41,728 mio. Il y a eu une variation comptes-budget de 2,571 mio pour les personnes physiques et de 2,303 mio pour les personnes morales. A cela s'ajoute le résultat financier de 2,254 mio ce qui fait un résultat opérationnel avec un boni de 5,987 mio.

Le Président ouvre la discussion.

M. CUDRE note qu'ordinairement, lors de la dernière cession du CM de décembre, celui-ci vote une délibération pour les amortissements extraordinaires. On a cette année un boni d'environ 6 millions et il déplore qu'aucune délibération ne soit venue du CA en décembre à ce niveau-là car cela permettrait de diminuer les amortissements et d'avoir une somme à disposition pour de nouveaux investissements. Il trouve regrettable que cela n'ait pas été fait, contrairement aux autres années, et que ces 6 millions s'ajoutent à la fortune plutôt qu'aux amortissements extraordinaires.

Mme MAMIN-TISSOT admet que cela aurait effectivement pu être débattu en commission, mais personnellement elle n'y a pensé qu'après coup. Elle se dit que c'était peut-être la faute au COVID, puisque la commission ne s'était pas réunie pour prendre cette décision en temps voulu. Cependant il serait bien que le CA et le service financier prennent note de cette démarche et fassent le nécessaire pour les comptes 2021.

M. EYA NCHAMA dit qu'effectivement avec l'année particulière qui s'est écoulée, sans sortie, sans repas du Président, de l'Escalade, etc. tout le monde est un peu victime de ces choses-là. Il dit par là que, en même temps que l'on retrouve une normalité et que les mesures sanitaires s'assouplissent, il serait bien d'être plus rigoureux du point de vue procédural. Il propose que la délibération pour les amortissements extraordinaires soit rétablie en décembre 2021 pour réinvestir le boni. Avec l'année extraordinaire et le confinement, certaines choses n'étaient plus comme avant, et c'est pourquoi il soutiendra les délibérations des comptes 2020 pour aller de l'avant.

M. SIMETH se demande si le CA pouvait déjà être au courant du boni en décembre 2020.

M. CUDRE explique que le même exercice se faisait chaque année sans savoir le boni à l'avance. Par ailleurs, il a constaté que la commune de Meyrin, malgré ses revenus dans le noir, remettait en cause la RFFA et se demande son incidence sur le Grand-Saconnex.

M. POMATTO confirme que cela faisait 3 ans qu'il y avait la possibilité du crédit complémentaire qui n'existait pas avant, sous certaines conditions et liée aux premières estimations reçues de l'Etat. L'ensemble a fait que, avec le COVID et la vision catastrophique des comptes qu'avait la commission au moment du budget, cette opération n'a pas été faite. Il admet par ailleurs avoir été nouveau dans ses fonctions, de même que le chef des finances, et malheureusement dans ces circonstances cette écriture qui aurait pu effectivement servir n'a pas été faite. Par rapport à l'effet RFFA sur le Grand-Saconnex, celui-ci ne s'est pas encore fait sentir. Cependant il a toujours été dit dans les estimations que le Grand-Saconnex serait une des communes à l'équilibre. Honnêtement, les estimations de l'Etat étaient plutôt neutres, et le service des finances avait dit au moment du budget ne pas envisager une catastrophe sur les comptes, mais un tel rattrapage était difficilement envisageable, et apparemment beaucoup de communes sont dans ce cas-là. Il rappelle que les chiffres consolidés pour les personnes morales arrivent longtemps après, et pour 2016 par exemple on en est à 66% de facturation finalisée, ce qui fait qu'il est difficile de savoir où l'on met les pieds.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de 41'558'700 CHF aux charges et de 47'546'158 CHF aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 5'987'458 CHF. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 5'987'457.87 CHF et résultat extraordinaire de 0 CHF.*
3. *D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de 4'813'107.49 CHF aux dépenses et de 408'681.43 CHF aux recettes, les investissements nets s'élevant à 4'404'426.06 CHF.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de 156'840'646.27 CHF.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 1'069'050.88 CHF dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

Le Président décide de faire une pause à 21h34.

Reprise de la séance à 21h48.

5.7 Ouverture d'un crédit de CHF 192'000.- destiné aux travaux d'abattage de sécurisation et de remise en état des réseaux et des jardinets de l'Ancienne-Route 72

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *D'approuver l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 192'000.- pour les travaux d'abattage de sécurisation et de remise en état des réseaux et des jardinets de l'Ancienne-Route 72*
2. *D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 192'000.-*
3. *De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 192'000.-.*

5.8 Ouverture d'un crédit supplémentaire de CHF 109'490.- destiné à proposer des moments d'accueils libres aux jeunes à la Ferme Pommier

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée par 17 oui, 3 non et 4 abstentions.**

M. POMATTO lit des extraits de l'exposé des motifs et précise que la délibération a été présentée et discutée en commission Cohésion sociale, et que celle-ci avait reçu le texte en amont. Il explique qu'il faut passer par une délibération du moment qu'il y a un changement de ligne, mais le point 3 indique bien que ce changement sera couvert « par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux

revenus, voire par le capital propre ». L'idée est qu'après le délai référendaire de 40 jours, on puisse mettre en place cet encadrement supplémentaire par rapport aux jeunes du Pommier pour la rentrée de septembre. La commission Cohésion sociale s'est prononcée positivement, surtout avec le fait qu'il allait y avoir une évaluation pour savoir si cette solution est intéressante et apporte un plus par rapport aux jeunes qui fréquentent la Ferme Pommier.

Le Président ouvre la discussion.

Mme GIROD confirme les dires de M. POMATTO et cite le PV de la séance du 21 avril 2021, au point 7 : « Situation de la jeunesse et de l'accueil à la Ferme Pommier ». M. POMATTO avait tout de suite dit que l'on pouvait avoir une délibération pour le changement de ligne, et les commissaires ont fini la soirée avec un consensus positif pour aller de l'avant.

M. BAECHLER note que l'on demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire mais que l'on économise d'un autre côté et il dit ne pas trop comprendre le calcul comptable et avoir besoin d'éclaircissements.

M. POMATTO explique que le personnel de la FASE est actuellement sur deux lignes budgétaires différentes : l'une est rattachée au Centre de loisirs tandis que l'autre est rattachée à la Ferme Pommier. Comme le personnel va passer du Centre de loisirs à la Ferme Pommier, il faut faire un glissement de ligne. Il était envisageable de faire une économie sur une ligne et de faire un dépassement sur une autre, mais il était plus correct d'amener ce glissement de ligne du compte 3420 au 5451, c'est pourquoi il n'y aura pas de dépense en plus. Il affirme même qu'il y aura des dépenses en moins car il n'y a rien eu pour l'instant en 2021 et on ne touchera pas à cette somme avant le mois de septembre.

M. BAECHLER ne comprend pas pourquoi on demande un « crédit supplémentaire » s'il s'agit d'un glissement comptable.

M. POMATTO répond que le contrôle des communes ne permet pas le coulissement d'une somme d'une ligne à l'autre.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

par 16 oui, 0 non et 8 abstentions,

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de CHF 109'490.- destiné à proposer des moments d'accueils libres aux jeunes à la Ferme Pommier ;*
- 2. de comptabiliser la dépense de CHF 109'490.- dans le compte 5451.000.36310.00 « Subvention aux institutions cantonales » ;*

3. *de couvrir ce crédit supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

5.9 Ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 641'000.- relatif au projet d'amélioration de la sécurité incendie/évacuation de la salle du Pommier, sis au 11 ch. du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex

Le Président fait voter l'entrée en matière. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

M. POMATTO pense que tout a été dit dans le rapport, et note que l'élément qui laisse tout le monde perplexe est qu'en changeant de mandataire incendie, on a diminué la facture à 50%. Tous les membres de la commission en ont perdu leur latin. A présent, il y a un concept qui tient la route, avec des éléments qui auraient dû être mis en avant durant la conception du bâtiment.

M. PORTIER confirme qu'il s'agit d'une drôle d'histoire. La salle a été inaugurée avec des normes du service du feu qu'une personne a autorisées mais qui peuvent être sujettes à interprétations par les membres du service du feu. Plus tard, on a appris qu'il y a une règle et qu'il n'y a plus de tolérance. Lors de la visite, on a donc dit à la commission que certaines choses étaient impératives et ne pouvaient pas être changées ou soumises à discussion, mais les commissaires ont demandé à réétudier la question et voir avec le service du feu. Le CA a changé de mandataire, et avec ce dernier il a été totalement possible de discuter avec le service du feu et les architectes, et c'est là que l'on s'est rendu compte qu'il était possible de rentrer en matière sur certaines choses, qu'il y a des dérogations, et à présent un nouveau concept qui correspond tout à fait aux exigences de la commission. Il trouve aberrant que certaines choses dans cette salle qui n'est pas vieille soient devenues hors des normes alors que ce n'était pas le cas la veille, tout cela déclenché par une demande d'augmentation de la capacité de la salle.

M. BISE dit avoir été stupéfait, lors d'une séance de commission, d'entendre que par le changement d'un ingénieur mandataire on soit passé du double au simple. Il souligne le fait que, non seulement on parvient à une économie de CHF 600'000.-, mais qu'en plus avec le nouveau concept il est possible d'augmenter la capacité d'accueil qui avait été refusée dans un premier temps. Cela le laisse extrêmement songeur quant au fait de faire des appels d'offres pour des ingénieurs.

M. EYA NCHAMA demande vivement au Conseil municipal d'approuver cette délibération après tous les conflits et les souffrances subis pour résoudre enfin cette question. Il pense que le CA a bien travaillé, que la commission a été au point, et estime qu'il faut adopter cette délibération à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, Mme GIROD donne lecture de la délibération et le Président procède au vote :

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 24 oui, soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de réaliser les travaux permettant d'apporter les améliorations requises concernant la sécurité incendie/évacuation du bâtiment en regard des Prescriptions de protection incendie AEAI 2015 ;*
2. *d'ouvrir à cet effet un crédit de réalisation de CHF 641'000.- ;*
3. *de faire valoir la clause d'urgence afin de pouvoir confirmer le travail aux entreprises et commander les fournitures dès début juin 2021, de manière à pouvoir réaliser ces travaux durant les vacances scolaires de l'été 2021 ;*
4. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
5. *d'intégrer ce crédit de réalisation au crédit d'étude initial et au crédit d'étude complémentaire précédemment votés afin que ceux-ci puissent être amortis conjointement ;*
6. *d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 641'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA mentionne à nouveau le questionnaire qui sera inclus dans le GSI du mois de juin avec une enveloppe pré-affranchie. Il rappelle qu'aura lieu l'événement Explore samedi 5 juin pour le Grand-Saconnex. Cet événement viendra clôturer la démarche de concertation Carantec avec « L'incroyable balade » qui se déroulera sur la place de Carantec et autour. Pour plus d'informations sur l'événement, il invite les gens à consulter www.exploregeneve.ch. Par ailleurs, il donne l'ordre du jour de la première séance du groupe de travail « Grands projets et projets connexes » qui est également disponible sur CMNet. Il rappelle par ailleurs que les visites du chantier des Nations pour les Conseillers municipaux inscrits auront lieu les 9 et 14 juin.

M. POMATTO annonce la prochaine commission des finances qui aura lieu le 7 juin, pour une audition des Lions de Genève.

Mme PORTIER n'a pas d'annonces.

7. Route des Nations et grands travaux

Route des Nations

M. JIMAJA donne des nouvelles quant à l'avancement des travaux sur les lots 1 et 2 (tunnel et tranchée couverte) : l'excavation des galeries de piédroit et le bétonnage de celles-ci sont terminés à 100%, et le taux d'avancement des calottes est de 37.42%. En ce qui concerne l'excavation côté Colovrex, celle-ci en est à un jour d'avance par rapport au programme, et

celle du côté Appia est terminée, là aussi avec un jour d'avance. Dans le secteur Appia, la couche de roulement sur la route du Crêt-de-Pregny est prévue pour la semaine 25 de 2021. La déviation provisoire a été enlevée et l'ensemencement sur la parcelle de l'église est terminé. Sur le plot 03, l'excavation a été terminée le 29 avril 2021, et l'excavation du plot 04 a commencé le 6 mai 2021 (1 jour en avance). Dans le secteur de Colovrex, du côté du local technique, l'excavation, le bétonnage radier et le bétonnage des murs N-3 sont terminés, tandis que le ferrailage de la dalle sur SS3 est en cours. Du côté du tunnel, les excavations des plots 31 et 30 ont été terminées le 12 avril et le 22 avril respectivement. La creuse du plot 29 a également été terminée le 5 mai. En ce qui concerne la tranchée couverte du Pré-du-Stand, les dalles et le portail de la tranchée sont terminés, les travaux d'aménagement intérieur sont arrêtés et les 2 couches d'enrobés de la tranchée ont également été terminés.

Tram Nations-Grand-Saconnex (TMGS)

La restitution finale de la concertation est prévue à travers une soirée d'information publique le 24 juin de 18h à 20h à la Place des Nations. Celle-ci se déroulera sur deux volets, un événement et une exposition temporaire. L'exposition mettra en avant les éléments de la concertation et plus spécifiquement ses apports. Cette exposition se fera sur la base de panneaux récapitulatifs qui seront exposés sur place pendant deux mois (de fin juin à fin août). La séance de restitution aura une tonalité événementielle afin de porter collectivement et avec ambition ce projet. La première partie se fera en tram, de Bel-Air aux Nations, en compagnie des associations, des responsables politiques et du groupe de projet. Au cours de celle-ci, les résultats du processus seront présentés. Dans la deuxième partie, il s'agira de faire une présentation publique du projet et du processus de concertation. Elle fera office d'inauguration de l'exposition qui aura été mise en place au préalable. Finalement, la troisième partie, plus festive, prendra la forme d'un apéro-musical, vernissage de l'exposition temporaire et DJs.

Concertations en cours

Un article paraîtra dans le GSI de juin : « La concertation au cœur des projets ». Cet article portera sur les concertations en cours et à venir : PDCOM, TNGS, Carantec et Marronniers. Les prochains jalons du PDCOM seront le questionnaire envoyé en juin 2021, l'atelier « Grand-Saconnex en transition – vision 2050 » en automne 2021 et les ateliers « Demain mon quartier » qui auront lieu dès 2022. Pour le Tram Nations-Grand-Saconnex, outre l'événement du 24 juin 2021, un projet d'art public participatif est en cours, mené par le Canton, le Fonds Cantonal d'art Contemporain et les communes, qui aura lieu d'environ octobre 2021 à l'été 2022 et dont les détails sont encore à venir. Par rapport à la concertation de Carantec, il rappelle l'événement EXPLORE du 5 juin 2021 et dont la restitution publique est à fixer d'ici fin juin 2021 idéalement. Pour le secteur Marronniers, la restitution publique est prévue au 2^e semestre 2021.

PLQ Grand Morillon

M. JIMAJA indique que deux soirées de concertation en visioconférence ont eu lieu le 11 et le 19 mai 2021 avec les porteurs de projet, l'OU et quelques locataires. La commune n'a pas été conviée, et ses services attendent donc le PV de ces échanges. Par ailleurs, l'enquête technique du dossier est en cours et la commune sera bientôt sollicitée pour préavis du CA selon la procédure PLQ habituelle. De plus, une soirée d'information publique avant le lancement de l'enquête publique est à agender par le canton.

Jonction autoroutière du Grand-Saconnex (JAG)

M. JIMAJA annonce que la mise en service du pont suspendu du Grand-Saconnex est prévue pour le 6 août 2021. Pour le pont de Colovrex définitif, la réalisation des culées est toujours en cours et la mise en service est prévue pour le novembre 2021. Le bétonnage des murs entre le giratoire Nation et le pont haubané du Grand-Saconnex a été réalisé, et les travaux de la plateforme routière sont en cours. Pour ce qui est du mur de soutènement de Fernex, la finalisation des bétonnages des murs est en cours pour encore 3 semaines, et la restriction de trafic actuellement en cours sur la route de Ferney est liée à la finalisation de ces étapes. En ce qui concerne Génilac et Swissgrid entre le pont haubané du Grand-Saconnex et la sortie François-Peyrot, la fouille est actuellement au niveau de la passerelle piétonne de Batailleux. Par rapport au fonçage sous le Pont de Colovrex, ainsi que celui dans le bassin de rétention des eaux de lavage du tunnel des Nations, les premiers fonçages sont terminés et les seconds sont actuellement en cours.

8. Motions**8.2 Motion des Verts : « Une assemblée citoyenne pour une commune en transition »**

M. BRADLEY déclare que les Verts retirent leur motion, au vu des réactions et de l'émotion dégagée autour de celle-ci. Ils ont constaté que, pour l'instant, leur proposition clive trop, déclenche beaucoup de réactions, et ce n'est pas ainsi qu'ils souhaitent travailler, pour quelque chose d'aussi fondamental que d'étendre les droits démocratiques. Ils n'ont aucun doute sur son utilité mais ils vont tenir compte des remarques reçues et refaire le travail.

8.1 Motion du PLR : « Pour intégrer les associations locales à l'élaboration du nouveau plan directeur communal (PDCOM) »

M. CUDRE déclare que le PLR retire également sa motion.

8.3 Motion orale de M. GARDET pour que le Conseil administratif revoie les conventions sur les APM avec les communes de Pregny-Chambésy et Bellevue

M. GARDET déclare que, les comptes 2020 ayant été approuvés, il peut déposer cette motion au sujet des conventions concernant les APM avec Pregny-Chambésy et Bellevue. A l'examen des comptes 2020, on constate que la masse salariale 2020 des APM est d'environ 1,150 mio, et que les recettes de tiers, soit la participation de Pregny-Chambésy et Bellevue, s'élève à CHF 117'000.- sauf erreur, ce qui semble bien faible par rapport aux coûts annuels payés par la commune du Grand-Saconnex. Cette motion a pour but de demander au Conseil administratif de revoir ces conventions et/ou de les annuler, afin que nos agents, qui font bien leur travail, soient plus présents et visibles sur notre commune. Pour info, il y a de nouveau beaucoup de gens qui font la manche devant la Migros, Denner ou la Coop, et c'est perturbant selon lui, notamment pour les enfants. De plus, une vidéo faite par un citoyen habitant la rue Sonnex, montre qu'il y a de plus en plus de vélos ou scooters traversant l'esplanade Bursinel, sans se préoccuper des personnes à pied ou des enfants jouant sur cette place. Sans parler des autres incivilités telles que crachats, déjections

canines, papiers en tous genres, etc. M. GARDET souhaiterait donc que ce problème soit revu par le Conseil administratif.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote de la motion. **Celle-ci est acceptée par 14 oui, 2 non et 8 abstentions.**

Mme MAMIN-TISSOT annonce que le PDC avait également prévu une motion orale, mais au vu de la décision des Verts et du PLR de retirer les leurs, le PDC ne va pas en proposer non plus.

8.4 Motion orale de Mme MICHAUD ANSERMET pour que le CA prenne langue avec Palexpo afin d'installer plus de tables de pique-nique et de bancs au parc Sarasin

Mme MICHAUD ANSERMET explique qu'elle se promène beaucoup dans le parc Sarasin, et elle félicite les scouts pour leur opération de nettoyage car le parc était très propre grâce à eux ce début de semaine. Sa motion porte sur le fait d'ajouter trois tables de pique-nique, comme celles qui sont déjà présentes, sur le bas du parc, côté Jura. A cet endroit, il n'y a pas de banc, il n'y a rien, et les personnes âgées ont parfois de la peine à en faire le tour. Elle dit qu'en ajoutant quelques tables vers le terrain de beach-volley, et des bancs, par exemple au soleil ou ailleurs sur la partie basse du parc, cela donnerait davantage de convivialité.

Mme TISSOT-BUCHOUX pense qu'il faudrait également ajouter des poubelles.

Mme MICHAUD ANSERMET affirme qu'il y a déjà des poubelles vers le bas, mais pas de bancs.

Le Président demande à Mme MICHAUD ANSERMET si elle souhaite ajouter la proposition de Mme TISSOT-BUCHOUX à sa motion.

Mme MICHAUD ANSERMET est d'accord.

Mme PRUNCU CUTILE remercie sa collègue pour cette motion. Récemment, elle était dans le parc et a vu que certaines personnes voulant aller aux toilettes ne le pouvaient pas car celles-ci étaient fermées. Du coup il y a beaucoup de choses derrière les toilettes, et elle estime qu'il faut que celles-ci soient ouvertes.

Mme MICHAUD ANSERMET croit que les toilettes sont censées être ouvertes la journée, sauf l'hiver.

Mme PRUNCU CUTILE y était vers 18h et elles étaient fermées.

M. EYA NCHAMA aimerait savoir à qui appartient le parc, s'il est à la commune ou à Palexpo.

Le Président répond qu'il est à Palexpo.

M. EYA NCHAMA se demande donc si la commune a le droit de l'aménager ainsi.

Mme MICHAUD ANSERMET précise que sa motion demande que le CA prenne langue avec Palexpo.

Le Président met la motion au vote. **Celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

9. Résolutions : néant

10. Questions des Conseillers municipaux

M. GARDET aimerait savoir pourquoi les deux questions qu'il a posées lors de la séance du 12 avril ne figurent pas sur le tableau des réponses aux questions et propositions du CM.

Mme PERROTIN DURET aimerait obtenir les procès-verbaux des commissions plus tôt car ils arrivent parfois tellement tard que l'on ne se souvient plus de ce qui a été dit en séance. Par ailleurs elle aimerait savoir si le trottoir de la route de Ferney, du côté de la Mission d'Irak, allait rouvrir, car il est bouché depuis un certain temps sans que rien ne se passe, sans travaux. Elle a vu une fois des gens monter sur l'échelle pour mesurer la palissade, et depuis, plus rien.

M. JIMAJA rappelle que, si la parcelle d'Irak fait partie de l'extraterritorialité, le trottoir par contre appartient à l'Etat, et c'est donc l'Office cantonal du génie civil qui l'a fermé, puisque le canton est propriétaire. La commune va leur en faire la demande, mais l'Office ne peut rien faire tant que les infrastructures et le trou n'ont pas été consolidés.

Mme PERROTIN DURET pense que les personnes qui grimpent contre la palissade, c'est encore plus dangereux.

M. JIMAJA note qu'on n'a jamais dû déplorer ce genre de comportement depuis 10 ans.

Mme PERROTIN DURET répond que c'était différent, il s'agissait de gens de l'Etat, qui prenaient des mesures.

Mme PRUNCU CUTILE relaie le fait que certains habitants de la rue Gardiol se plaignent de ne pas réussir à dormir le samedi soir, et le week-end à cause des bruits routiers et demande quelles mesures le CA peut mettre en place pour réduire le bruit, par exemple avec des mesures de réduction de vitesse ou avec des revêtements phonoabsorbants. Pendant le weekend, jusqu'à 2h du matin, il y a des bruits inimaginables à cause des motos et des voitures.

M. EYA NCHAMA aimerait avoir davantage de précisions concernant la visite du chantier le 9 juin, notamment le lieu de rendez-vous.

Mme MAMIN-TISSOT a des questions par rapport au mur anti-bruit qui pourrait prendre vie le long de l'autoroute dans le secteur sous Sarasin. Le 12 avril il a été indiqué que l'on

attendait une réponse à un courrier envoyé et que celle-ci serait transmise dès réception, et demande si aujourd'hui, 31 mai, toujours aucune réponse n'a été reçue.

M. VEIGA LÖFFEL a cru comprendre que la commune possède certains panneaux publicitaires sur son territoire et il aimerait connaître le montant des revenus de la commune engendrés par ceux-ci ces dernières années.

M. BAECHLER reformule une question qu'il a posée lors du groupe de travail « Plan directeur communal », qui intéressera tous les CM à son avis. Il aimerait inscrire dans les questions la réponse attendue sur la connaissance des surfaces de pleine terre et de canopée que la commune détenait il y a 30-15 ans, la situation actuelle, et ce qu'il en restera après les grands projets et les projets connexes prévus au niveau de la commune.

M. PORTIER aimerait relancer les discussions pour racheter le terrain de la Mission d'Irak où il y a le grand trou ; il voudrait savoir où en sont les négociations entre la commune et la Confédération. Il pense qu'il faudrait mettre la main dessus avant que l'Etat ne se mette dessus, surtout que l'Etat vient d'obtenir l'auberge et deux trois éléments sur la route de Ferney. Il pense que pour protéger la route de Ferney, et pouvoir discuter, il faut maîtriser deux ou trois terrains.

M. JIMAJA explique que la demande a été relayée au canton et à la Mission Suisse, car les autorités communales n'ont pas le droit de discuter directement avec des entités étrangères. L'Irak n'a pas l'intention de vendre cette parcelle, et tient plutôt à développer son projet. S'ils devaient changer d'avis, le CA reviendrait évidemment vers le CM.

M. CUDRE constate que la plupart des piscines couvertes sont ouvertes et que les piscines extérieures commencent peu à peu, elles aussi, à rouvrir. Il aimerait savoir ce qu'il en est au Grand-Saconnex.

M. POMATTO explique que la piscine est ouverte pour les cours pour les enfants et les écoles, mais le problème demeure avec l'ouverture pour les adultes, car il n'y a pas de vestiaires séparés, seulement des vestiaires communs, et comme il faut légalement 5 mètres par personne, cela voudrait dire pas plus de 2 à 3 personnes en même temps dans les vestiaires. C'est le même problème avec le foot, où une équipe a 11 personnes, et l'on ne peut mettre que 4 à 5 personnes dans les vestiaires. Pour le moment ceux-ci sont restés fermés. Il espère que les mesures vont changer, mais pour l'instant malheureusement un adulte voulant nager a plutôt intérêt à descendre à la piscine de Varembe, au vu des conditions d'ouverture, plutôt que d'attendre qu'une infrastructure aussi petite que celle du Grand-Saconnex puisse ouvrir.

11. Propositions des Conseillers municipaux**11.1 Election du bureau du Conseil municipal 2021-2022**Election du/de la Président/e

M. HULLIGER présente la candidature de Mme MICHAUD ANSERMET.

MM. SIMETH et BRADLEY sont désignés en tant que scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- Bulletins délivrés : 25
- Bulletins rentrés : 25
- Bulletins non-valables ou blancs : 12
- Bulletins valables : 13
- Majorité absolue : 13

Mme MICHAUD ANSERMET est élue Présidente avec 13 voix.

Election du/de la Vice-président/e

Mme MAMIN-TISSOT présente la candidature de Mme GIROD

MM. EYA NCHAMA et BAECHLER sont désignés en tant que scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- Bulletins délivrés : 25
- Bulletins rentrés : 25
- Bulletins non-valables ou blancs : 7
- Bulletins valables : 18
- Majorité absolue : 13

Mme GIROD est élue Vice-présidente avec 18 voix.

Election du/de la Secrétaire

M. GARDET présente la candidature de M. BAECHLER.

Mmes VONLANTHEN et TISSOT-BUCHOUX sont désignées en tant que scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- Bulletins délivrés : 25
- Bulletins rentrés : 25
- Bulletins non-valables ou blancs : 8
- Bulletins valables : 17
- Majorité absolue : 13

M. BAECHLER est élu Secrétaire avec 17 voix.

Mme MICHAUD ANSERMET remercie ses collègues pour son élection, puis remercie M. STEINER dont la présidence s'est passée durant une année pas facile, avec des conditions sanitaires difficiles, et qui n'a pu faire que très peu de représentations alors que la commune connaît habituellement beaucoup de manifestations où le Président du CM représente celui-ci. Personnellement elle espère pouvoir participer à nouveau à des manifestations. Elle remet ensuite un petit cadeau de remerciement à M. STEINER au nom du Conseil municipal, puis accueille Mme GIROD en tant que Vice-présidente et M. BAECHLER en tant que secrétaire.

M. CUDRE remercie sincèrement M. STEINER pour son année de présidence, difficile à cause de la pandémie, mais il rappelle que même ce soir il a stoppé la séance pour aérer la salle et qu'il a toujours suivi scrupuleusement les recommandations COVID. Il a également toujours dirigé les débats avec beaucoup de calme, d'efficacité, d'impartialité et d'empathie, et même avec un peu d'humour comme ce soir. Effectivement il était dommage qu'il n'y ait pas eu plus de représentations. M. STEINER a également dû faire face à un nouveau Conseil municipal et à un nouveau Conseil administratif, et cela sera un peu plus facile pour ceux qui reprennent le bureau à présent. Du fond du cœur il lui adresse un grand merci et un bravo pour sa façon de présider.

Le Président remercie chaleureusement ses collègues pour leurs messages.

M. EYA NCHAMA aimerait également remercier le Président pour cette année écoulée au nom du groupe socialiste. Il se rappelle avoir rencontré M. STEINER d'abord comme architecte, puis en tant que Conseiller municipal. Au nom de son groupe, il le remercie pour ses qualités et sa façon de gérer des situations particulières. Cette année, il n'y a pas eu les 10 Conseils municipaux comme d'ordinaire ; M. STEINER, et son prédécesseur M. BRADLEY, ont connu tous les deux des Conseils municipaux « Covid-tiels », mais malgré tout ils ont fini tout cela, et il remercie le Président pour la date du repas annoncée pour le 23 juin, où il pense qu'il sera possible de se voir de manière conviviale. Il félicite l'équipe entrante et revient sur ce qu'il a dit tout à l'heure sur le fait de ne pas avoir de débat au moment des rapports. Il note aussi le fait que le Conseil administratif a changé en même temps que le Conseil municipal. Finalement, il rappelle que le parti socialiste genevois a été créé en 1892 et a maintenant trois siècles. Il n'a jamais changé de nom depuis cette époque. Dans cette commune, le parti a gouverné pendant longtemps, mais cela fait plus de trente ans qu'il n'a pas été au Conseil administratif. Dans une demi-heure, Michel POMATTO viendra combler ce vide, et il y a des changements au Grand-Saconnex, qui évolue tranquillement, dans notre canton.

11.2 Composition du groupe de travail « Grands projets et projets connexes »

Le Président rappelle qu'un siège des Verts est actuellement vacant dans le nouveau groupe de travail « Grands projets et projets connexes » et leur demande s'ils ont désigné quelqu'un pour ce rôle.

M. BRADLEY répond qu'il remplira lui-même ce siège.

11.3 Calendrier du 2^e semestre 2021

Le Président présente le calendrier des séances du 2^e semestre 2021 (*annexe 7*) et rappelle que celui-ci sera voté au mois de juin.

11.4 Autres propositions

M. BRADLEY a pu admirer récemment la vitrine de la Mémoire du Grand-Saconnex se trouvant à l'école Place, portant sur les travaux préparatoires du Pommier il y a une vingtaine d'années. Il s'est dit qu'il serait bien si la Mémoire avait également une vitrine au Pommier pour parler du vieux village. Il propose donc qu'une fête ait lieu pour les 20 ans du quartier ; il pense qu'il est important d'avoir des marqueurs et des rituels, et la proposition qu'il avait déjà faite pour la Route de Colovrex avait eu du succès à l'époque. De plus, il a lu l'article du GSI sur la nouvelle piste finlandaise avec intérêt, cependant il constate que son auteur a peut-être oublié de dire qu'une motion était à l'origine de cette piste (« Pour permettre à tous de se balader pieds nus et de se reconnecter à son environnement »). Il pense qu'il est important de montrer au citoyen l'interaction entre le politique et l'action, de rendre visible l'intérêt d'être élu, et il invite donc le CA à ne pas oublier le CM dans les articles du GSI, sans même forcément aller jusqu'à citer les motionnaires.

M. VEIGA LÖFFEL indique que, récemment en commission, il y a eu une présentation d'un chef de service qui est venu, sans que la commission ne se soit saisie d'un sujet en particulier, afin de présenter son service, montrer les changements et répondre aux éventuels besoins. Il pense que d'autres présentations de ce type seraient accueillies avec plaisir.

Mme GIROD constate que la dernière fois que le SAFCO a été invité était en septembre 2015. Comme la législature 2020-2025 a vu arriver beaucoup de nouveaux commissaires, elle propose de réinviter le SAFCO pour venir expliquer les compétences des organes communaux.

Mme PRUNCU CUTILE a des questions concernant le positionnement des antennes 5G. Il y a déjà des antennes mises en place dans la commune et des équipements émettant des ondes électriques et électromagnétiques, et elle pense qu'une carte de ces antennes dans le GSI pour informer la population serait bien pour les personnes sensibles à ces ondes, par exemples si elles doivent changer de logement.

M. JIMAJA répond que la commune n'a pas la carte des antennes 5G et qu'il faut aller sur le site de la Confédération pour la consulter. De plus, il dit que toutes les demandes qui passent par la commune font actuellement l'objet d'une décision négative.

Mme MAMIN-TISSOT suppose que, comme le CA n'a pas répondu à sa question de tout à l'heure, la lettre sur le mur anti-bruit sous Sarasin n'a pas reçu de réponse de l'OFROU, alors que les travaux continuent d'avancer. Elle craint que l'OFROU ne réponde donc bientôt en argumentant qu'il n'est plus possible de mettre un mur anti-bruit car les travaux auront dépassé le secteur. Elle propose donc que la commune prenne l'initiative de mettre en place ce mur et se batte ensuite avec l'OFROU.

M. JIMAJA confirme n'avoir pas de réponse précise à ce stade, cependant il explique qu'il n'est pas possible de construire un mur sur une propriété qui n'est pas celle de la commune.

Il rappelle que l'autoroute appartient à la Confédération. Il assure Mme MAMIN-TISSOT que la réponse sera communiquée dès qu'elle aura été reçue.

Mme MAMIN-TISSOT objecte qu'il faut cesser d'attendre et qu'il faut être proactif car bientôt le délai sera dépassé et l'OFROU dira qu'il est trop tard.

M. JIMAJA assure que le CA n'a pas attendu la demande du CM pour agir et fait tout ce qu'il peut. Il rappelle avoir rencontré les habitants et s'être engagé auprès d'eux pour faire les démarches nécessaires. Les SIG attendent eux aussi la réaction de l'OFROU.

12. Pétitions

12.1 Pétition « Sauvegarder et intégrer l'œuvre d'art « Adam et Eve » dans l'espace public du Grand-Saconnex

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la pétition (*annexe 2*).

Le Président ouvre la discussion.

M. JIMAJA a entendu parler de cette pétition avec un grand étonnement, car le CM n'a jamais cessé de donner des signaux au CA. Il rappelle avoir annoncé au Conseil municipal lorsqu'il a rencontré l'artiste, qui était alors prêt à revoir son œuvre si un emplacement moins minéral était trouvé, pour une œuvre qui fait tout de même 500 m². Il faut éviter de donner des signaux divergents, selon lui. Le Conseil administratif traduit les intentions du Conseil municipal et les porte à un artiste, mais derrière arrive une pétition au CM, qui pourrait décider de maintenir l'œuvre, sachant qu'avec les grands projets en cours il sera difficile de l'y maintenir telle quelle. Cette œuvre appartient à la commune, et le Conseil administratif a entamé les démarches nécessaires et il espère que le signal qui sera donné ici sera un signal de cohérence. Ce n'est pas pour pénaliser le travail de l'artiste, mais afin de sauvegarder la qualité de vie au Grand-Saconnex. Le rôle du CA et du CM, en tant qu'autorités, est de défendre les intérêts des habitants du Grand-Saconnex, toutes et tous, pas de quelques-uns seulement.

M. CUDRE demande quelle est l'incidence de cette fontaine vis-à-vis du futur tram.

M. JIMAJA répond que, à cet endroit, cette parcelle est propriété de la commune, à côté une parcelle est propriété de la commune également, et juste à côté il y a la parcelle de l'Irak. Lorsque la commune négocie, il faut qu'elle ait toutes les cartes en main. En gardant *Adam&Eve* sur place aujourd'hui, on nous dit de ne pas mettre cela dans la balance. Il lui semble évident que les plans qui ont été montrés impacteront *Adam&Eve*.

Mme MICHAUD ANSERMET pense que si la commune décide de laisser l'œuvre telle quelle sur place, le canton prendra une décision lui-même et dira que la fontaine dérange le tracé du tram. Elle ne voit pas comment faire un giratoire autour à moins que le tram passe par le trou de la Mission d'Irak. Elle peut comprendre le départ de cette pétition, car peut-être que si la fontaine reste là, le canton reverra le trajet du tram et n'empiètera pas sur les propriétés du dessous par exemple.

Mme PERROTIN DURET rappelle qu'il existe une loi fédérale sur les droits d'auteurs qui est placée au-dessus de toutes les considérations car c'est à l'artiste d'avoir le dernier mot. Il ne serait donc pas possible de déplacer l'œuvre avant 70 ans après la mort de l'artiste.

M. JIMAJA remarque que suite au lancement de la pétition, l'artiste a dit qu'il renonçait à penser le projet différemment. Cependant il explique que la loi citée par Mme PERROTIN DURET ne s'impose pas : la commune est propriétaire de l'œuvre, c'est à elle de dire si elle la maintient ou non.

M. EYA NCHAMA voit souvent un manque de confiance de certains Conseillers municipaux vis-à-vis du Conseil administratif. Le CA a expliqué être en contact avec l'artiste pour aller de l'avant, et il pense qu'il faut le laisser travailler dans ce sens.

M. BRADLEY dit que cela fait depuis 2013 qu'il est au Conseil municipal, et avant cela il ne faisait que passer devant cette sculpture, sans forcément y prêter attention. Puis en arrivant ici, il a entendu ses collègues la dégommer, dire qu'elle coûtait trop et qu'elle ne servait à rien. Il a bien lu toutes les signatures des skateurs mais il leur propose de descendre en ville, et il ne comprend depuis quand les skateurs sont de vieux conservateurs qui veulent à tout prix garder leur spot. Il ne veut pas se moquer des gens qui ont signé cette pétition, car il sait bien que l'on peut embobiner les gens sous n'importe quel prétexte. Quand il s'agit d'une infrastructure globale comme le tram, on peut déplacer l'œuvre, et il pense que les skateurs sauront se mobiliser pour aller là où il faut pour faire leur sport.

Mme GIROD affirme que Mme PERROTIN DURET a raison lorsqu'elle évoque le délai des 70 ans après la mort de l'artiste, car elle se souvient que lorsqu'elle a siégé au Fonds de décoration le 31 mars 2015, il y a eu un blocage similaire lorsqu'il fallait aménager la sculpture pour la rendre plus accessible au public avec des bancs, des barrières, etc. Le problème avait déjà été rencontré il y a 6 ans, il risque de durer encore bien longtemps.

Le Président met aux voix les 4 propositions suivantes : renvoi au CA, renvoi en commission, ajournement, classement sans suite.

- Renvoi au CA : 21 voix
- Renvoi en commission : 2 voix
- Ajournement : 2 voix
- Classement sans suite : 13 voix

La pétition est renvoyée au Conseil administratif pour traitement.

13. Communications et divers

13.1 Agenda des manifestations

M. POMATTO indique que l'apéritif et la sérénade au Maire ayant été envisagée pour le 21 juin est repoussée au mois de septembre puisqu'il est interdit de boire un verre debout actuellement.

13.1 Autres communications / Remarques

M. CUDRE annonce que l'Association des transports saconnésiens reprendra les transports à Balexert dès le mercredi 2 juin 2021.

M. BAECHLER aimerait remercier le Président et le bureau au nom du GAG, et souhaite bon vent et bonne suite à M. STEINER, qu'il a beaucoup apprécié durant cette année émotionnellement chargée.

Le Président répond qu'il a eu beaucoup de plaisir à présider malgré les circonstances.

Le Président lève la séance à 23h52.

La Secrétaire
Peta GIROD

Le Président
Matthieu Steiner

Ann. Ment.